

Avis public



AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le Comité de démolition de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce tiendra une séance le **9 juin 2009, à 19 h**, au sous-sol du Manoir Notre-Dame-de-Grâce, 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, en vue d'étudier la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble suivant :

- **3815-3817, boulevard Décarie**

Au cours de cette séance, une période sera consacrée aux questions des citoyens relativement à cette demande de démolition ainsi qu'au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé proposé.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis ou à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier au 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal, H3X 2H9, ou par télécopieur au 868-3538.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 27 mai 2009.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement